

Dossier suivi par Olivier PAUL & Florence POGGI  
Émis par Valérie PRADE

Condom, le 23 mars 2022

**Objet :** Invitation à la Séance Publique du Conseil communautaire pour le DOB du 29.03.2022 - **Titulaires**

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui aura lieu **en présentiel** le :

**Mardi 29 mars 2022 à 18h30**

**Salle des fêtes**

**32310 MAIGNAUT-TAUZIA**

**ORDRE DU JOUR :**

01. Présentation du rapport d'activité 2021 du Service Commun ;
02. Débat sur la politique locale de l'Urbanisme pour 2021 ;
03. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 ;
04. Questions diverses.

**Le Conseil sera également retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante et accessible directement depuis le site cc-tenareze.fr / onglet à droite / chaîne YouTube :**  
**[https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ\\_yJ\\_HBFUemSkIFZYAg?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber)**

Malgré la levée du passe vaccinal et autres mesures d'allègement, **les règles édictées par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 restent d'application jusqu'au 31 juillet 2022** pour les réunions de nos conseils :

- Les règles de quorum réduit demeurent : le conseil peut valablement délibérer lorsque le tiers de ses membres est présent ;
- Un membre de l'Assemblée délibérante peut toujours être porteur de deux pouvoirs ;
- Les réunions peuvent toujours être organisées en visioconférences si besoin.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Président de la Communauté de  
Communes de la Ténarèze,  
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,



Maurice BOISON